

ans, monta de la Nouvelle-Ecosse à Québec par terre, et qui rencontra, dit-il, l'hospitalité la plus généreuse dans la côte du sud, et dont il conserve encore le plus vif souvenir. Il a même fait de cet incident de sa vie le sujet d'une allocution aux électeurs, et je vous assure que cela n'a pas fait de mal. Ainsi une bonne action de quelques-uns de nos bons habitants, il y a trente-deux ans, aura contribué à faire élire une de nos premières notabilités politiques dans le Haut-Canada."

Parmi les nominations faites par le gouvernement vers cette époque (oct. 1841), on remarque celle de M. Derbishire, représentant de la ville de Bytown dans l'Assemblée législative et rédacteur du journal semi-officiel le *Morning Courier*, à la charge d'imprimeur de la Reine, conjointement avec M. Desbarats. Sir Richard Jackson se garda bien cependant de faire aucun changement ministériel et se borna, avant l'arrivée de son successeur, à quelques actes purement administratifs et à des nominations d'un ordre secondaire. Le bureau des Travaux Publics fut mis en pleine opération. L'acte établissant des cours de district fut aussi mis en force; une proclamation en date du 1^{er} décembre divisa le Bas-Canada en vingt-deux districts, établissant les chefs-lieux et fixant les époques des diverses sessions de ces cours. Une autre proclamation en date du 18 décembre déclara que l'ordonnance du bureau d'enregistrement serait en force à compter du 31 du même mois; elle désignait en même temps les limites des arrondissements créés par l'ordonnance.

Quant aux conseils de district du Bas-Canada, leur première session trimestrielle avait eu lieu dans le mois d'août et une autre session eut lieu au commencement de décembre. Mais cette mesure ayant été imposée à la Province par un corps qui n'avait aucun caractère représentatif, les municipalités refusèrent de se taxer.

Les conseils même des villes, dont tous les membres étaient à la nomination du gouverneur, manifestèrent quelque répugnance à prélever des impôts sur les citoyens: et une assemblée publique tenue à Québec déclara que l'ordonnance incorporant la cité avait été passée en violation de l'acte de 1778 et des droits inhérents à tout sujet anglais.

La *Gazette du Canada* du 1^{er} janvier 1842 contenait 113 nominations à des emplois de création nouvelle dans le Bas-Canada: c'étaient celles des nouveaux juges et greffiers des cours de district, des préfets, greffiers et trésoriers des conseils de district, et celles des régistrateurs. Parmi les nouveaux fonctionnaires se trouvaient douze membres du Parlement, quelques-uns,